

SEANCE DU  
17 DÉCEMBRE 2020**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71****Nombre de conseillers présents :**  
**59****Date de convocation :**  
**11 décembre 2020****Date d'affichage :**  
**18 décembre 2020**

**L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 décembre à seize heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémie PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

**OBJET :**  
**AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier**

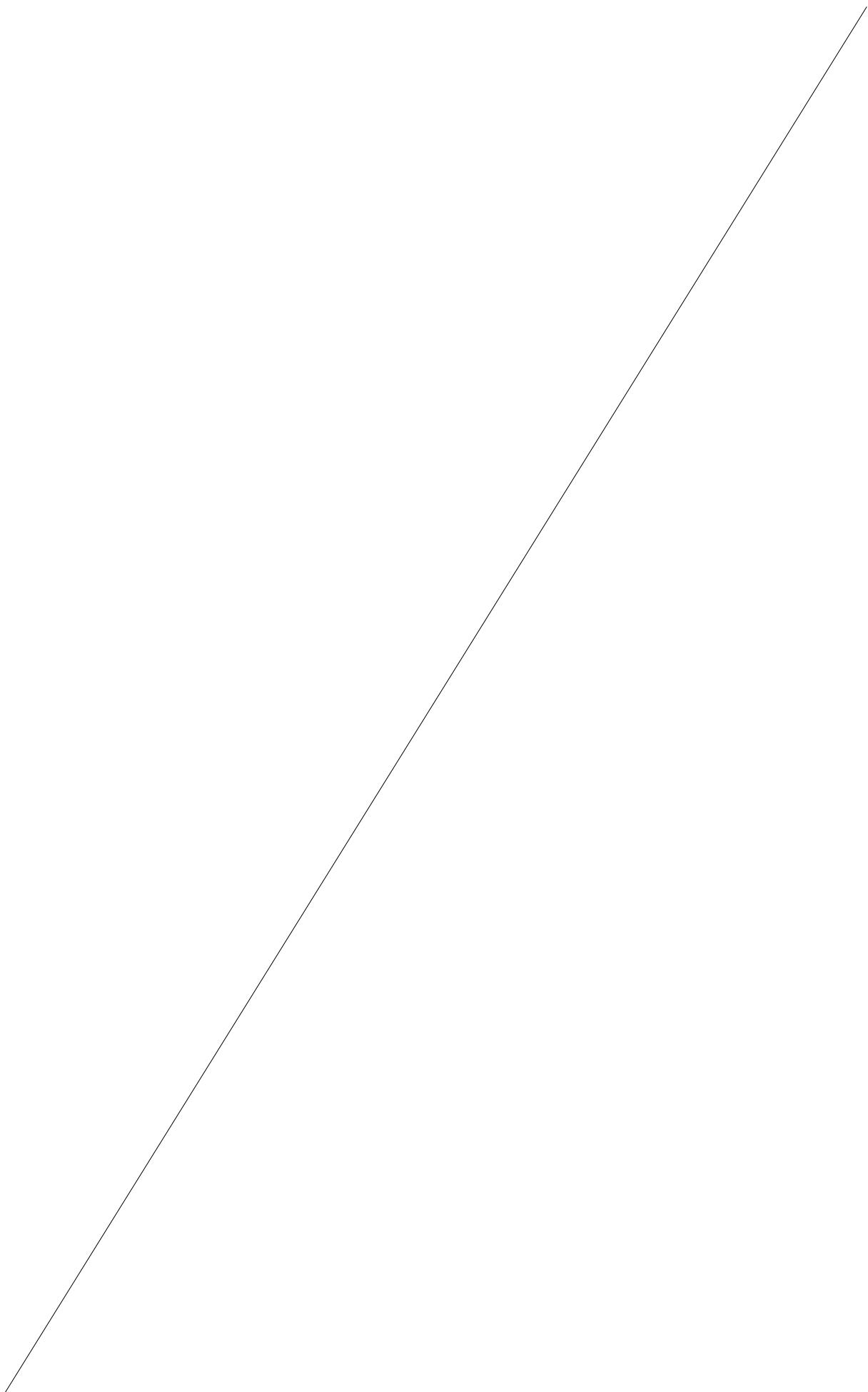
M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS****ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. Sébastien CIRON  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémie PINTO)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Sébastien GANE



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 2 février 2017, une AP/CP pour les travaux relatifs aux ouvrages d'art a été instituée.

Il s'agit de travaux de voirie récurrents dont le programme s'établit jusqu'en 2020.

Les réalisations sur 2017 et 2018 ont notamment porté sur le pont situé rue des Chavannes à Saint-Vallier et la réhabilitation du pont à Saint-Julien-sur-Dheune. Ont également été repris, les murs de soutènement rue Saint-Georges et route de Montcenis au Creusot ainsi qu'au lieudit La Chaume à Marmagne.

L'année 2019 a été consacrée à la réfection de la passerelle Condorcet à Montceau-les-Mines ainsi qu'aux travaux sur les murs de soutènement et aux travaux du Pont de Lucy. Des opérations réglementaires de suivi et d'inventaire des ouvrages ont également été réalisées.

La mise à jour de l'autorisation de programme, actée par décision Président en date du 4 juin 2020, était établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programm e – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Ouvrages d'art	PECAV059	1 969 097	450 353	674 600	221 592	622 552

Compte tenu de la date de vote du budget 2021 et donc de la nécessité de disposer de crédits sur le premier trimestre, mais aussi, au vu de la prévision de réalisation sur 2020, il est proposé de prolonger l'AP d'un an et d'ajuster la répartition des crédits de paiement pour les travaux d'ouvrages d'art, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programm e – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Ouvrages d'art	PECAV059	1 969 097	450 353	674 600	221 592	185 000	437 552

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements du projet de travaux d'ouvrages d'art:

Libellé Autorisation Programme	N° Programm e - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Ouvrages d'art	PECAV059	1 969 097	450 353	674 600	221 592	185 000	437 552

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 18 décembre 2020  
et publié, affiché ou notifié le 18 décembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

